

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Membres:

En exercice : 44

Présents : 31

Votants : 32 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - M. MORGAND - G. MAQUIN - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - J.M. LAZZERINI - C. DUMONT - J.M. BOUREL - M. CHARASSE - Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - J.P. BLANC - C. CATARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - N. COULANGE - G. DURANTET - R. LOVATY Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration : Mme C. BOUARD à B. AGUIAR.

Absents excusés : MM. F. GONZALES - P. MONTAGNER - J. TERRACOL Vice-Présidents.

Mme et MM. P. BONNET - A. CORNE - J. BLETTERY, Conseillers délégués, Membres.

Mme et MM. C. BERTIN - J. JOANNET - P. COLAS - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - F. BOFFETY, Membres.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président..

N° 9

OBJET :

ASSAINISSEMENT

**MARCHE A BONS DE
COMMANDE**

**PRESTATIONS DE
CURAGE,
NETTOYAGE ET
INSPECTION DES
RESEAUX ET
OUVRAGES**

D'ASSAINISSEMENT

AVENANT N°2

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :

12 SEP. 2017

Publiée ou notifiée le :

12 SEP. 2017

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°19 du 26 juin 2014 approuvant l'attribution du marché de curage, nettoyage et inspection des réseaux et ouvrages d'assainissement à la société SRA SAVAC, domiciliée ZI Saint Eloi – BP 12 – 58027 NEVERS cedex, passé pour une durée de 1 an reconductible 3 fois pour 1 an,

Vu la délibération n°4 du 1^{er} septembre 2016 approuvant la conclusion de l'avenant n°1 relatif à l'augmentation du seuil maxi de 400 000 € HT à 440 000 € HT,

Considérant la nécessité pour Vichy Communauté de prolonger la durée de reconduction de la 3^{ème} période de trois mois (soit jusqu'au 31 décembre 2017) afin d'intégrer les besoins de son nouveau périmètre de compétence effectif à compter du 1^{er} janvier 2018 à la suite de la fusion avec la communauté de communes de La Montagne Bourbonnaise,

Considérant que cette prolongation n'a pas d'incidence sur le montant maximum annuel du marché fixé à 440 000 € HT,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 au marché n°AO2014-18, tel qu'annexé,
- de donner mandat au Président ou au Conseiller délégué à la Commande Publique pour signer cet acte et tout document s'y rapportant,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

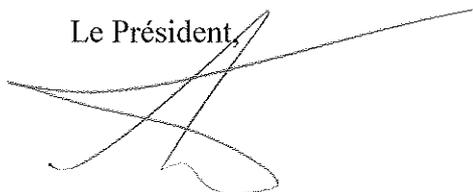
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 07 septembre 2017.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Claude MALHURET



VICHYCOMMUNAUTÉ

**AVENANT N° 2 AU MARCHE AO 2014.18
PRESTATIONS DE CURAGE, NETTOYAGE ET INSPECTION
DES RESEAUX ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT SUR LE
TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTE**

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

VICHY COMMUNAUTE - Communauté d'Agglomération
9, place Charles de Gaulle
CS 92956
03209 VICHY Cedex

Représenté par Monsieur Michel GUYOT,
Conseiller délégué à la Commande Publique

Titulaire du marché :

SRA SAVAC
93, rue Jacquard
69516 VAULX-EN-VELIN

Représenté par Monsieur Jean-Yves AUCLAIR,
Directeur Région Centre-Est

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Prestations de curage, nettoyage et inspection des réseaux et ouvrages d'assainissement sur le territoire de vichy val d'allier

N° du marché : AO2014.18

Date du marché : 08 août 2014

Notifié le : 21 août 2014

Démarrage du marché : 01/10/2014

Durée du marché : 1 an reconductible trois fois un an.

Montant initial annuel du marché : Minimum 200 000 Euros HT / Maximum 400 000.00 Euros HT

Avenant n°1 du 22/12/2016 : Modification du montant annuel maximum du marché (440 000.00 € HT)

Référence de la délibération autorisant la signature de l'avenant : n°... du 7 septembre 2017

C. Objet de l'avenant

Par suite de la fusion de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et de la communauté de communes « La Montagne Bourbonnaise » le 1^{er} janvier 2017, la compétence assainissement a été étendue à l'ensemble du territoire obligeant les services à redéfinir les besoins sur leur nouveau périmètre d'intervention.

Dans l'attente de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence et notifier le marché en découlant, il a été décidé de prolonger le période de reconduction en cours de 3 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Le présent marché n'a pas d'incidence financière, le montant maximum annuel étant de 440 000 € HT.

D. Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du 01/10/2017 dans les mêmes conditions que le marché de base.

E. Clauses et Conditions

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

F. Signatures des parties

A, le

Pour Le titulaire,
Le Directeur

Pour Vichy Communauté,
Le conseiller délégué à la Commande Publique
Michel GUYOT

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 9 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - ASSAINISSEMENT - MARCHE A BONS DE COMMANDE -
PRESTATIONS DE CURAGE, NETTOYAGE ET INSPECTION DES RESEAUX
ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT - AVENANT N° 2

.....
Date de décision: 07/09/2017

Date de réception de l'accusé 12/09/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 07SEP2017_9

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170907-07SEP2017_9-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 9.pdf (003-240300426-20170907-07SEP2017_9-DE-1-1_1.pdf)